

Mode opératoire flou



Certaines habitations étaient au stade des finitions.



La construction des immeubles a été brusquement interrompue, du fait des détournements massifs des fonds.

Lin-Joël NDEMBET

Libreville-Gabon

CE mode d'actions quasi-similaire à ceux d'autres chantiers de construction présentés comme efficaces et répondant à l'urgence, cachait, malheureusement, des dérives et pratiques aux conséquences graves révélées tout au long de l'enquête policière.

Car, un mois après, en juin 2012, l'intrusion du ministre Ngambia, en lieu et place du directeur général des Infrastructures terrestres (DGIT), pour demander au directeur général du Fonds d'entretien routier de deuxième génération (FER), Landry-Patrick Oyaya, lui aussi, déjà en détention préventive pour d'autres faits quasi-similaires autour du pont de Kango lié au scandale Santullo - le paiement de 18 milliards de francs à la Sobéa - sera le début de la phase dite des « décaissements à forte odeur de soufre ».

Cette enveloppe, qui correspondait à l'avance de démarrage des travaux, sera heureusement ramenée à 10 milliards, grâce à la vigilance du directeur technique et de son collègue directeur administratif et financier du Fonds d'entretien routier.

Pour entrer dans ses fonds trois jours plus tard, Sobéa émettra une facture proforma relative à l'avance de démarrage nécessaire pour le commencement des travaux. Or, il aurait fallu, pour

être conforme avec les textes en vigueur, une facture définitive.

Pis, le montant de l'avance de démarrage sollicité était largement supérieur aux 20% prévus par le Code des marchés publics, soit 8 milliards. Cette avance a même été payée sans une quelconque caution bancaire, là aussi.

D'où les multiples interrogations : pourquoi avoir payé une avance de démarrage bien supérieure à ce qui était prévu par les termes du contrat ? A quoi était destiné ce surplus ? Pourquoi un règlement aussi précipité sur la base d'une pro-forma ?

Autres points troublants, en juillet et août de la même année, cette entreprise a émis deux (2) factures d'avance sur fourniture d'un montant de plus de 4 milliards chacune, soit près de 9 milliards de francs au total. Ces deux factures vont lui être payées sans respect des termes du marché, qui prévoyait une avance sur fourniture de 20%. Ce qui aurait ramené cette somme à plus de 8 milliards.

CHARGÉE D'ÉTUDES. Encore une fois, pourquoi les montants réglés sont-ils largement supérieurs à ceux prévus par le contrat ?

Enfin, toujours dans cette logique pour le moins mafieuse, de décembre 2012 à mars 2015, ce sont neuf (9) factures qui auront toutes été payées sans aucune pièce justificative. No-



Certaines voies à l'intérieur du site, ici dans l'herbe, étaient déjà achevées.

tamment, CPA, les attachements (preuve de travaux effectués)... Or, au moment des décaissements, ces anomalies avaient pourtant été relevées, en son temps, par deux collaborateurs immédiats du patron du Fonds d'entretien routier.

L'un d'eux en paiera le prix fort, en se faisant limoger sans préavis et sans indemnités, sans raison officielle exacte. On apprendra par la suite, que lui et son collègue recommandaient, ni plus ni moins, de ne pas procéder au paiement de ces factures pour cause de toutes ces anomalies.

Pourquoi Oyaya n'a-t-il pas tenu compte des avis de ses collaborateurs ? Dans quel intérêt a-t-il payé ? On le saura bien, tôt ou tard, même si les premiers éléments des auditions ont fait ressortir quelques réponses.

Dans tous les cas, au regard de tous ces indices, il est apparu clairement que les dés étaient pipés d'avance

dans le traitement et l'accélération de ce dossier.

Au plan technique, la certification du service fait sur les factures et les attachements signés au compte de l'administration attestent bien que les documents étaient purement et simplement falsifiés. En lieu et place du directeur général des Infrastructures terrestres (DGIT), Célestin Ndzambi, on retrouve curieusement une chargée d'études du ministre Ngambia, la nommée Ida Blanche Itoumbey, en action.

IMBROGLIO* Tout cela confirme de manière évidente la gestion directe du ministre des Travaux publics de ce dossier immobilier. Lequel, tout en écartant le responsable de la SNI, aura agi tout au long du traitement de ce dossier en dehors de la réglementation en vigueur. Il aura, en association avec ses collaborateurs, validé plusieurs documents d'avancement des travaux

transmis par la société Sobéa. Tout en exigeant leur règlement.

On comprend dès lors, dans la phase de réalisation du marché, pourquoi le ministre Ngambia s'est permis d'effectuer la demande de règlement, en lieu et place du responsable de la dépense. Et aussi, les raisons qui l'ont conduit à se mettre en point de processus. Si ce n'est qu'il avait un intérêt tout particulier sur ce marché. On ne peut s'empêcher de croire que derrière cette volonté de réaliser ce projet, il y avait forcément à boire et à manger pour tout le monde.

Dans tout ce méli-mélo, l'autre drame est que le fameux lotissement "Opus One" dans lequel tous ces milliards de francs ont été injectés est toujours la propriété de la société d'exploitation de bois Wood-Africa. Donc, elle reste détentrice des investissements de l'Etat gabonais. Cela, au grand dam

des potentiels acquéreurs et autres qui ne pourront guère commercialiser ces logements, ou encore obtenir des crédits bancaires sur ce site au cœur d'un litige foncier.

Alors, se pose la question de savoir comment ces responsables se sont arrangés à investir autant de fonds sur ce site sans aucune assurance possible ? Comprenez qui pourra. Dans tous les cas, on en est là encore aujourd'hui.

L'issue de l'enquête judiciaire permettra d'en savoir davantage sur cet imbroglio mettant en scène des supposés fossoyeurs étatiques gabonais, ainsi que Richel Bassila, le patron de Sobéa, sur lequel pèseraient de lourds soupçons de corruption, laisse entendre une source proche de l'enquête.

L'ancien patron de Sobéa se serait tapé, avant de quitter notre pays, le luxe de payer cash des véhicules, sans doute de grosses cylindrées, à usage personnel pour un montant total de 600 millions, apprend-on également.

A propos des fossoyeurs de ce projet de Nkok venant malheureusement s'ajouter à la liste des autres chantiers inachevés du logement au Gabon, les responsabilités seraient sur le point d'être établies. Affaire à suivre donc.

Dossiers BGD, BHG, CDC à lire prochainement...

Petit angle

Quel gâchis !

G.R.M

Libreville/Gabon

BAPTISÉ "Opus one", le lotissement de Nkok devait recevoir exactement 530 logements. Mais, cinq ans après, aucun n'a toujours été livré. Le constat est d'ailleurs désolant sur le terrain. La végétation continue d'envahir le site et l'ensemble des bâtiments

déjà sortis de terre. La nature ayant horreur du vide. Mieux, certaines constructions étaient quasiment achevées. Il ne restait plus qu'à placer les toitures, portes, fenêtres ainsi que les circuits d'eau et d'électricité pour qu'elles soient cédées à ceux qui les ont sollicités. Un tour du site permet de mesurer à quel point les gestionnaires de ce projet ont manqué de sérieux.



Certaines habitations, semble-t-il, avaient déjà été réservées.

Et dire que plusieurs maisons avaient déjà fait l'objet de réservation. En témoignent les noms et les numéros de téléphone des réservataires sur les murs.

Que dire des voies de communication intérieures ? Si certaines d'entre elles étaient déjà achevées, d'autres ont vu leurs travaux s'arrêter brusquement. Une situation d'autant plus éton-

nante qu'une grande partie des fonds alloués à ce projet aurait été décaissée.

L'on rappelle que pour ce lotissement "Opus one" de Nkok, une dizaine d'entreprises avaient été retenues pour la construction des villas et immeubles (lire ci-dessus). Et le terrassement et l'aménagement des voies intérieures confiés à l'entreprise Sobéa Gabon.